

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHÅNDBÅLL



ANNUAIRE
2019-2020

Guide des compétitions

COMITÉ PARIS
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ SEINE
ET MARNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
YVELINES
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
ESSONNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
HAUTS DE SEINE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ SEINE
SAINT DENIS
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ VAL
DE MARNE
FFHÅNDBÅLL

COMITÉ
VAL D'OISE
FFHÅNDBÅLL



LIGUE ÎLE-DE-FRANCE DE HANDBALL

1 rue Daniel-Costantini – CS 90047 – 94046 Créteil cedex

T. +33 (0)1 56 70 74 74
5800000@ffhandball.net

www.handball-idf.com

 ligue Île-de-France de handball

 @IdFhandball

RÈGLEMENT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	p. 3
RÈGLEMENT PARTICULIER DE LA COC ÎLE-DE-FRANCE	p. 4
TITRE 1 - PRINCIPES GÉNÉRAUX	p. 4
TITRE 2 - RÈGLEMENTS PARTICULIERS	p. 4
A - Aménagement des règlements généraux de la FFHandball	p. 4
B - Guide des sanctions financières de la commission sportive	p. 7
C - Horaire des rencontres	p. 7
D - Équipes réserves	p. 7
TITRE 3 - CHAMPIONNATS ADULTES	p. 8
A - Généralités masculins et féminines	p. 8
B - Repêchage masculins et féminins	p. 8
D - Championnats masculins (plus de 16 ans) saison 2019-2020	p. 9
1. <i>Pré-nationale</i>	p. 9
2. <i>Excellence</i>	p. 10
3. <i>Honneur</i>	p. 11
E - Grille des montées et descentes - plus de 16 ans masculins - saison 2019-2020	p. 12
F - Championnats féminins (plus de 16 ans) saison 2019-2020	p. 14
1. <i>N3 Régionale</i>	p. 14
2. <i>Pré-nationale</i>	p. 15
3. <i>Excellence</i>	p. 16
G - Grille des montées et descentes - plus de 16 ans féminins - saison 2019-2020	p. 17
H - Championnat vétérans saison 2019-2020	p. 19
TITRE 4 - CHAMPIONNATS JEUNES	p. 20
A - Forfait	p. 20
B - Nombre d'équipes d'un même club en championnat	p. 20
C - Mode de remplacement des équipes jeunes si un comité ne peut pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux	p. 20
D - Championnat de France moins de 18 ans masculins de la saison N+1	p. 21
E - Championnat de France moins de 17 ans féminines de la saison N+1	p. 21
F - Championnat régional moins de 18 ans masculins	p. 22
G - Championnat régional moins de 18 ans féminines	p. 23
H - Championnat régional moins de 15 ans masculins	p. 24
I - Championnat régional moins de 15 ans féminines	p. 25
J - Challenge régional moins de 13 ans masculins & féminines	p. 26
TITRE 5 - COUPE DE LA LIGUE - RÈGLEMENT PARTICULIERS	p. 27
TITRE 6 - CALENDRIER DES COMPÉTITIONS	p. 28
A - Calendrier masculin	p. 28
B - Calendrier féminin	p. 29
TITRE 7 - GRILLES DES COMPÉTITIONS	p. 30

RÈGLEMENT DE LA COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

1. LE CODE DU SPORTIF

Tout sportif, débutant ou champion, s'engage à :

- se conformer aux règles de jeu
- respecter les décisions de l'arbitre
- respecter adversaires et partenaires
- refuser toute forme de violence et de tricherie
- être maître de soi en toutes circonstances
- être loyal dans le sport et dans la vie
- être exemplaire, généreux et tolérant

2. LE FAIR-PLAY

Pas de sport sans *fair-play*

Être *fair-play*, c'est attacher plus d'importance au sport qu'à la victoire

Le *fair-play*, c'est non seulement le respect de la règle écrite, mais aussi celui de la règle non écrite.

Gagner, c'est bien! Gagner à tout prix, c'est moche!

Gagnant ou perdant mais toujours *fair-play*.

La victoire sur autrui c'est bien

La victoire sur soi-même c'est mieux

Le bien le plus précieux du sport c'est le *fair-play*.

Fais-nous rêver en jouant <i>fair-play</i> Que le beau jeu rime avec paix	Respectes strictement les règles de jeu Et rends tes supporters heureux	Respectes l'arbitre sans contester Pour nous montrer ta loyauté	Respectes les adversaires comme tes partenaires Et laisses tes colères aux vestiaires	Bannis la violence de ton comportement Restes maître de toi à tout moment	Acceptes la défaite en ayant tout donné Et fêtes ta victoire avec solidarité	Fais-nous rêver, montre-nous ta solidarité Alors nos rêves seront réalité
--	--	--	--	--	---	--

Article 36 : catégories d'âges de la ligue Île-de-France pour la saison 2019-2020 :

- Masculins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans
- Féminins : moins de 13, moins de 15 & moins de 18 ans

catégories	années d'âges autorisées	surclassement autorisé en championnat régional
plus de 16 ans masculins	2002 et avant	2003 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball)
plus de 16 ans féminines	2002 et avant	2003 et 2004 (dans le respect de l'article 36.2.5 des RG FFHandball)
moins de 18 ans masculins & féminines	2002, 2003, 2004	2005 (dans le respect de l'article 36.2.6 des RG FFHandball ou l'article 36.2.5 des RP IDF)
moins de 15 ans masculins & féminines	2005, 2006, 2007	Aucun
moins de 13 ans masculins & féminines	2007, 2008, 2009	Aucun

RÈGLEMENTS PARTICULIERS DE LA COC ÎLE-DE-FRANCE

TITRE 1 – PRINCIPES GÉNÉRAUX

Hormis les règlements particuliers décrits ci-dessous, les articles 75 à 110 des règlements généraux de la FFHandball sont la seule référence pour l'organisation des compétitions sur la ligue Île-de-France, en application de leur article 1^{er} : « Les présents règlements sont de droit ceux de tous les clubs, comités, ligues et des licenciés de la FFHandball. Toute disposition contraire aux présents règlements est nulle. »

TITRE 2 – RÈGLEMENTS PARTICULIERS

Préambule

Les articles des règlements généraux suivants sont aménagés sur le territoire d'Île-de-France. Pour en simplifier la lecture, chaque aménagement fait référence à l'article des règlements généraux dont il dépend, s'il existe.

Les tarifs des pénalités financières liées à des sanctions sportives ont été aménagés sur le territoire d'Île-de-France, aussi, lorsqu'un article des règlements généraux de la FFHandball fait référence « au guide financier de l'annuaire fédéral », vous devez vous reporter au guide financier de la commission sportive du territoire d'Île-de-France (point 2b des présents règlements). En cas d'omission dans le guide financier sportive de ligue, c'est le tarif du guide financier de l'annuaire fédéral qui s'applique.

A – Aménagement des règlements généraux de la FFHandball :

Article 36.2.5 : Surclassement des joueurs de moins de 15 à moins de 18 ans

Les joueurs de 14 ans (art 36.1 des RG fédéraux) sélectionnés pour les stages interligue pourront être autorisés à évoluer dans les compétitions territoriales moins de 18 régionales sous réserve :

- de l'avis du CTF départemental concerné,
- de l'accord écrit des deux parents ou du représentant légal,
- de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du handball établi postérieurement au 1^{er} juin de l'année civile en cours, autorisant le surclassement dans la catégorie supérieure.

Ces demandes ne seront validées qu'après accord conjoint de l'ETR IDF (composée des CTF départementaux et ligue, du CTS et/ou CTN responsable du PPF Île-de-France) et du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du Pôle Île-de-France.

L'autorisation ne sera effective qu'après enregistrement dans Gest'hand sous peine de match perdu par pénalité par la COC territoriale. Une fois l'accord donné, le joueur ne pourra plus redescendre dans sa catégorie de jeu sauf sur avis du médecin fédéral régional et/ou du médecin du site d'accession du pôle Île-de-France validé par la COC régionale.

Article 87 : durée des matchs et règles de jeu

	JOUEURS PARTICIPANTS	TAILLE BALLONS	TEMPS DE JEU	AVERTISSEMENT	EXCLUSION
MASCULINS	plus de 16 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 18 ans	58-60 T3	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	54-56 T2	2 x 25'	X	2'
FÉMININES	moins de 18 ans	54-56 T2	2 x 30'	X	2'
	moins de 15 ans	50-52 T1	2 x 25'	X	2'

JOUEURS PARTICIPANTS		TOURNOIS À 3 CLUBS			TOURNOIS À 4 CLUBS		
masc.	fém.	temps de jeu	avertissement	exclusion	temps de jeu	avertissement	exclusion
plus de 16 ans	plus de 16 ans	2 x 25'	X	2'	2 x 15'	X	1'
moins de 18 ans	moins de 18 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 15 ans	moins de 15 ans	2 x 20'	X	2'	2 x 12'	X	1'
moins de 13 ans	moins de 13 ans	2 x 15'	X	1'	2 x 10'	X	1'
moins de 13 ans	moins de 13 ans	2 x 15'	X	1'	2 x 10'	X	1'

- Série de jets de 7 m : Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales
- Organisation de tournois : Voir articles 3.4 du règlement général des compétitions nationales
- Pour tout cas non prévu, la COC déterminera les temps de jeu à appliquer

Article 90 : Délégués territoriaux

Les commissions d'organisation des compétitions s'assurent du bon déroulement de celles-ci.

À cette fin, elles ont la possibilité de désigner, à leur initiative ou sur la demande d'un club (attention la demande devra être faite au minimum 15 jours avant le match concerné), un délégué officiel.

Les délégués désignés par la commission d'organisation des compétitions, à la demande des clubs, sont à la charge des clubs demandeurs. Le délégué officiel remplit un rôle d'accompagnateur. À cet égard il doit adresser dans les 48 heures un rapport à la commission d'organisation des compétitions compétente, quelles que soient les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rencontre. Une place lui est réservée à la table de marque. Le délégué officiel ne peut se substituer à un accompagnateur de juge-arbitre jeune ou à un juge-superviseur d'arbitre. En aucun cas, le délégué officiel ou tout autre officiel ou tout élu ne peut intervenir sur le déroulement d'une rencontre. Les juges-arbitres restent seuls responsables de la direction du jeu.

Le délégué fait l'objet d'un défraiement (indemnité forfaitaire et forfait kilométrique) selon les barèmes votés en assemblée générale régionale chaque saison ou par le bureau directeur hors assemblée générale. Ce défraiement est à la charge du club sanctionné (dans le cas d'un huis clos), du club demandeur ou de l'instance organisatrice (en cas de désignation d'un délégué à l'initiative de la commission d'organisation des compétitions).

Article 92 : Situations particulières relatives à l'arbitrage en ligue Île-de-France à appliquer sur les matchs jeunes et adultes

Si le ou les juges-arbitres désigné(s) par la commission territoriale d'arbitrage ne se présente(nt) pas, il y a lieu d'appliquer les procédures décrites ci-après. Le non-respect de cette disposition entraîne la perte du match par pénalité pour les deux équipes.

Cas particuliers (catégorie de moins de 13 ans à moins de 18 ans) : si aucun arbitre n'est désigné par la commission territoriale d'arbitrage ou si les arbitres désignés ne sont pas présents à l'heure du match, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver un arbitre de son club, le cas échéant, application du règlement ci-dessous.

Si les juges-arbitres désignés ne sont pas présents 15 minutes avant l'horaire prévu pour le début de la rencontre, les officiels responsables doivent prendre les mesures nécessaires conformément aux dispositions décrites ci-dessous pour procéder à leur remplacement. La ou les personnes désignées dans ces conditions n'officent que si les juges-arbitres officiels ne sont pas présents, en tenue et prêts à officier à l'heure prévue pour le début de la rencontre.

Le remplacement des juges-arbitres défaillants est donc à effectuer à l'heure précise à laquelle doit commencer le match.

- S'il y a un binôme officiel neutre ou un juge-arbitre officiel neutre, solliciter son concours,
- En cas d'absence d'un binôme officiel neutre ou d'un juge-arbitre officiel neutre, confier la direction du match à tout binôme officiel présent ou à tout juge-arbitre officiel présent. Si plusieurs « remplaçants » se présentent, c'est celui ou ceux de grade le plus élevé qui arbitre(nt) ; en cas d'égalité d'échelon, on tire au sort,
- À défaut de tout juge-arbitre officiel, chaque équipe désigne un joueur en vue d'arbitrer. Le tirage au sort décide de celui qui fera fonction, l'autre joueur ne peut en aucun cas prendre part au jeu (chaque équipe se trouve ainsi diminuée d'un joueur).

Article 93 : formalités administratives préalables à une rencontre régionale

La saisie des conclusions de match se fait exclusivement par informatique via Gest'Hand (www.gesthand.net).

Chaque club recevant ou organisateur est tenu d'aviser son adversaire ou les participants, ainsi que la COC d'Île-de-France au plus tard 30 jours avant la date prévue de la rencontre en précisant le lieu exact et l'horaire.

Pour les compétitions se déroulant sur plusieurs phases, la COC informera les clubs des délais maximum d'envoi des conclusions de match lorsque le délai d'un mois serait impossible à respecter.

Le club recevant reste entièrement responsable de toute communication à la COC des éléments de la conclusion de match dans le délai réglementaire fixé au 2^e alinéa.

La COC se réserve le droit d'apprécier souverainement tout élément indépendant de la volonté du club venu perturber la transmission de la conclusion de match.

En cas de non observation de l'une de ces règles, une pénalité financière est infligée au club fautif, qui en est avisé dans les délais réglementaires suivant la décision de d'application de la sanction (article 152 des règlements généraux).

Sans nouvelle du club recevant (absence d'enregistrement dans Gest'hand) 8 jours avant la date prévue de la rencontre, celui-ci est déclaré perdant du match par pénalité.

Cette sanction entraîne les pénalités sportives et financières prévues aux règlements généraux (article 109).

Dans le cas où le club visiteur est sans nouvelle du club recevant ou organisateur, il doit s'enquérir des décisions prises par la COC IDF dans un délai de 15 jours avant la date prévue par le calendrier de la compétition.

En cas de modification (date, lieu, horaire) sollicitée par l'un des deux compétiteurs en deçà du délai de 30 jours avant la date de la rencontre, la demande devra intervenir dans les conditions prévues par l'article 94 des règlements généraux de la FFHandball. La rencontre ne pourra se jouer sans la validation préalable de la COC.

Sanction : match perdu par pénalité pour le club demandeur et pénalité financière correspondante (prévue dans l'article 109 des règlements généraux).

Toute contestation concernant la conclusion d'une rencontre doit être formulée au moins 15 jours avant la date de la rencontre.

Article 94.1.3. : modification de date, d'horaire et de lieu d'une rencontre

Toute demande de modification de date (et/ou d'horaire et/ou de lieu) doit être formulée uniquement par Gest'Hand (www.gesthand.net). Le club demandeur, lors de sa demande en ligne, doit :

- préciser le motif de la demande et envoyer le justificatif par mail à la COC ;
- proposer une nouvelle date de rencontre (et/ou d'horaire et/ou de lieu).

Le club adverse doit répondre, également via Gest'Hand, au plus tôt, et obligatoirement avant 7 jours, à cette demande. En cas de refus, il doit préciser le motif de son refus également en ligne.

La COC IDF ne traitera pas les demandes de report envoyées par mail sans justificatifs.

Si le motif ne rentre pas dans les cas définis par l'article 94.1 des règlements généraux, la COC se réserve le droit de refuser le report.

Lorsqu'il s'agit d'un match aller, les clubs doivent favoriser l'inversion des rencontres en accord avec le club visiteur.

Lorsqu'il s'agit du match retour, le club recevant doit tout mettre en œuvre pour trouver une solution afin de recevoir le match sur la jour-

née officielle, dans le cas contraire la COC se réserve le droit de valider une inversion avec accord du club visiteur pour que la rencontre soit jouée sur la journée officielle.

La COC IDF se réserve le droit d'appliquer le montant figurant au guide financier de la commission sportive pour toutes les demandes de report ne rentrant pas dans les cas définis dans l'article 94.1.1. des règlements généraux.

En cas de report accepté, la COC se réserve le droit de déterminer une date limite à ce report.

Article 98.2.3.3 : officiels de table

Le club recevant a l'obligation de fournir un officiel de table de marque majeur pour toutes les compétitions territoriales, s'il s'agit d'un licencié mineur, il doit être accompagné à la table de marque d'un licencié majeur du même club.

De plus, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national (N3 régionale féminine & pré-nationale masculine), le club visiteur devra fournir un secrétaire de table.

En l'absence de cet officiel de table de marque :

- le club recevant sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive ;
- le club visiteur, pour les championnats féminins et masculins d'accession au niveau national, sera sanctionné d'une amende définie dans le guide financier de la commission sportive.

Article 105 : communication des résultats

Les clubs sont tenus de transmettre les résultats de leurs équipes par le logiciel FdMe (sauf cas de force majeure) avant 12 heures le lundi. Sauf pour les brassages et la dernière journée de délayage des championnats jeunes où les résultats devront être envoyés avant le dimanche 20 h.

La COC pourra également demander par l'intermédiaire d'un courriel que les résultats soient envoyés à un horaire avancé si elle le juge nécessaire pour la suite d'une compétition.

Article 107 : modalités de classement

107.1 : Points attribués

- match gagné : 3 points,
- match nul : 2 points,
- match perdu : 1 point,
- match perdu par forfait ou pénalité : 0 point (goal-average 0-20 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée de 2 x 30mn / goal-average 0-10 pour les masculins et pour les féminines, pour un match d'une durée autre que 2 x 30mn).

107.2 : Egalité entre deux clubs

En cas d'égalité entre deux clubs lors d'une rencontre en matches aller et retour, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés au cours des deux matches,
2. en cas de nouvelle égalité, le club déclaré vainqueur est celui ayant marqué le plus de buts chez l'adversaire,
3. si égalité parfaite après application des alinéas 1 et 2, le score est ramené à 0-0 et il y a lieu de faire procéder à des séries de tirs aux buts (voir règlement fédéral)

107.3 : Egalité entre plusieurs clubs

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition dans une même poule et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par le plus grand nombre de buts marqués à l'extérieur dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 2,
4. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
6. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

Dans un souci de lisibilité, les classements sont arrêtés tout au long de la saison selon les règles ci-dessus.

107.4 : Egalité entre deux clubs ou plusieurs clubs issus de deux ou plusieurs poules différentes

En cas d'égalité entre deux ou plusieurs clubs à l'issue d'une compétition regroupant plusieurs poules et en l'absence de réglementation particulière à la compétition, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre des points à l'issue de la compétition, calculé au quotient si nécessaire (nombre de points divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres, calculé au quotient si nécessaire (nombre de buts marqués divisé par le nombre de matches joués en cas de poule avec un ou plusieurs exempts),
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

107.5 : Egalité entre deux clubs dans une poule issue des brassages jeunes

En cas d'égalité entre deux clubs à l'issue des brassages jeunes, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par l'équipe ayant remporté la rencontre ayant opposé les deux équipes à égalité. En cas de match nul, se reporter directement au point 2.
2. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres,
3. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres,
4. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

107.6 : Egalité entre 3 ou 4 clubs dans une poule issue des brassages jeunes

En cas d'égalité entre 3 ou 4 clubs à l'issue des brassages jeunes, ceux-ci sont départagés selon les procédures suivantes (dans l'ordre) :

1. par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles,
2. par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité après application de l'alinéa 1,
3. par la plus grande différence de buts sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
4. par le plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des rencontres de la compétition,
5. par le plus grand nombre de licenciés compétitifs à la date de l'assemblée générale fédérale, masculins ou féminins dans la catégorie d'âge concernée.

B – Guide des sanctions financières de la commission sportive

Cf. guide financier (annuaire des textes règlementaires de la ligue, page 38).

Championnat plus de 16 ans féminins et masculins : une équipe qui fera forfait dans les 3 dernières journées de sa compétition sera pénalisée d'une amende de 300 €.

C – Horaire des rencontres

Les matches se jouent obligatoirement aux jours et heures suivants :

Pour les plus de 16 ans féminins et masculins & les moins de 20 ans masculins :

- le samedi soir entre 18:00 et 21:00 (début des matches) ou avant 18:00 en accord entre les deux clubs ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après entente et accord écrit entre les deux clubs : le vendredi soir entre 20:00 et 21:00 (début du match) ;
- en semaine aux mêmes horaires que vendredi soir après entente et accord écrit entre les deux clubs.

Pour les championnats jeunes féminins et masculins (hors moins de 13 ans) :

- le samedi après-midi entre 15:00 et 18:00 (début des matches) ;
- le dimanche entre 10:00 et 16:00 (début des matches) ou avant 10:00 en accord entre les deux clubs ;
- après accord écrit entre les deux clubs, il sera possible de programmer les rencontres à partir de 14:00 le samedi.

La COC se réserve le droit de valider l'horaire d'une rencontre sans accord d'un des deux clubs si elle le juge nécessaire.

Attention, sur la dernière journée de phase de poules ou phase de finalités, la COC se réserve le droit d'imposer l'horaire du samedi soir à 20h30 pour les matchs pouvant impliquer une descente ou une montée de division en fin de saison.

D – Équipes réserves**1. Définition**

Sauf si cela est précisé dans un article du règlement particulier, le terme « équipes réserves » englobe les équipes 1B, 1C, 1D, etc.

- l'équipe 1B est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe première ;
- l'équipe 1C est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1B.
- l'équipe 1D est définie comme l'équipe d'un club évoluant dans le plus haut niveau immédiatement après l'équipe 1C.

2. Statuts des équipes réserves

Accession au plus haut niveau (championnat de France) avec comme restrictions les articles 108.2.4 et 108.2.5 concernant l'accession d'une équipe réserve en championnat de France. Elles participent au titre de l'épreuve où elles évoluent.

3. Accession en régional

L'équipe réserve évoluant au plus haut niveau départemental doit présenter sur chaque feuille de match :

- 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans en masculins ;
- 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans en féminins.

Le non-respect de cette obligation entraîne l'impossibilité d'accéder au niveau régional.

4. Dispositions particulières concernant les équipes masculines (obligations jeunes nés entre 1996 et 2002)

- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national masculin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 5 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière (attention également à l'article 108.2.5 des règlements généraux).

- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

- Une équipe réserve participant au championnat honneur a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueurs minimum de 17 à 23 ans.

* Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière.

5. Dispositions particulières concernant les équipes féminines (obligations jeunes nés entre 1996 et 2002)

- L'équipe réserve évoluant en championnat N3 régional a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 4 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* *Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière (attention également à l'article 108.2.5 des règlements généraux).*
- L'équipe réserve évoluant en championnat pré-national féminin a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 3 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* *Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière (attention également à l'article 108.2.5 des règlements généraux).*
- Une équipe réserve participant au championnat excellence a obligation de faire figurer sur la feuille de match au moins 2 joueuses minimum de 17 à 23 ans.
* *Sanction : perte du match par pénalité sportive et financière*

6. Limitation d'équipes réserves par poule des championnats plus de 16 ans (quota)

Le nombre d'équipes réserves évoluant en championnat régional à l'exception de l'excellence féminine sera limité à 6 équipes maximum pour une division de 16 équipes, 8 équipes pour une division de 20 équipes, 12 équipes maximum pour une division de 30 équipes, 16 équipes pour une division de 40 équipes. La COC répartira ces équipes du mieux que possible dans les poules de chaque division.

Si ce quota dans les poules de N3 régionale féminine, pré-nationale féminine & masculine, ou d'excellence masculine est dépassé par la descente et/ou l'accession d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (ou les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement dans la poule inférieure, même si son (leur) classement ne la (les) mettai(en)t pas en position de descente.

Si ce quota dans les poules d'honneur masculine est dépassé par la descente ou l'accession de département d'une équipe réserve (ou plusieurs équipes réserves), l'équipe réserve (ou les équipes réserves) la (les) moins bien classée(s) sera (seront) descendue(s) automatiquement en département, même si son (leur) classement ne la (les) mettai(en)t pas en position de descente.

La COC territoriale d'Île-de-France sera seule souveraine pour traiter tout autre cas non prévu ci-dessus.

TITRE 3 – CHAMPIONNATS ADULTES**A. Généralités masculins et féminines**

- a. La COC territoriale IDF est seule responsable de l'établissement du calendrier des compétitions régionales et de la composition des poules régionales.
- b. Les clubs qui ne désirent pas être repêchés devront le signaler avant le 15 juin.
- c. Le club repêché devra confirmer son engagement par courriel sous 24 heures après la publication des poules provisoires, faute de quoi il sera remplacé.
- d. En cas de défection après la publication des poules, la COC procédera aux remplacements éventuels sur la base du classement établi et pourra procéder à des modifications d'équipes dans la composition des poules.
- e. Tout cas exceptionnel non prévu dans ce règlement particulier sera étudié et validé souverainement par la COC territoriale IDF.

B. Repêchage masculins et féminins

Les places d'accession et de relégation sont définies en fonction des classements sportifs définitifs, établis par rapport à la grille officielle des montées et descentes.

Toute accession ou relégation supplémentaire, pour quelque motif que ce soit (équipe reléguée administrativement, équipe ne respectant pas les quotas, équipe réserve ne pouvant pas monter, etc.) fera l'objet d'un repêchage ou d'une descente supplémentaire.

Repêchage ligue – comité

- Chaque comité se réserve le droit d'appliquer ses propres règlements de qualification pour la ou les accessions au championnat régional (en respectant l'article D3 défini plus haut). Toutefois si un comité décide de refuser une ou plusieurs de ses places d'ayant droit, il ne pourra pas repêcher de lui-même un descendant de son comité rétrogradé du championnat régional en fin de saison : cela donnera lieu à un repêchage régional.
- Le repêchage en régional privilégiera les premiers relégables des poules régionales, sans demande explicite de repêchage des clubs concernés, jusqu'au complet remplissage de la poule régionale.

Repêchage régional (N3 régionale – pré-nationale / pré-nationale – excellence / excellence – honneur)

La COC procédera au repêchage dans l'ordre suivant :

- le premier relégable de la poule supérieure ;
- puis le deuxième relégable de la poule supérieure ;
- et ainsi de suite, si nécessaire, jusqu'au complet remplissage de la poule supérieure.

Si, dans cet ordre défini, une équipe est sanctionnée par la CMCD, elle ne pourra pas prétendre à être repêchée.

D – Championnats masculins (plus de 16 ans) saison 2019-2020**1. Pré-nationale***Composition*

2 poules de 8 équipes en matches A/R, puis play-offs et play-downs avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches (brûlage à 11 matches, attention pour les réserves se reporter à l'article 95.2 des règlements généraux fédéraux).

Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accèdera au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France N3. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France N3
- Les équipes classées de la 3^e à la 14^e place se maintiennent en championnat pré-national (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15^e à la 16^e place sont reléguées en championnat excellence régional.

*Composition des poules (première phase)*

POULE A			POULE B		
1	MORSANG-FLEURY HB	5891026	1	PARIS UC	5875005
2	HOUILLES - LE VÉSINET - CARRIÈRES HB	5878046	2	TORCY HB MLV 1B	5877034
3	USM VILLEPARISIS	5877037	3	CHAVILLE HB	5892011
4	HBC THIERRYPOINTAIN (-7 PTS)	5877043	4	ES BRUNOY	5891007
5	PARIS SC 1B	5875056	5	AS MANTAISE	5878002
6	COURBEVOIE HB	5892014	6	LA DIONYSIENNE HB	5893032
7	USM MALAKOFF	5892019	7	JOINVILLE HBA	5894055
8	VERSAILLES HBC	5878041	8	TU VERRIÈRES-LE-BUISSON	5891037

2. Excellence

Composition

3 poules de 10 équipes en match aller/retour, puis classement par poule de 3, soit 20 matches (brûlage à 10 matches, attention pour les réserves se reporter à l'articles 95.2 des règlements généraux fédéraux).

2^e phase (matches de classement)

Sur 2 matches secs sur 3 dates, la numérotation dans les poules de 4 avec un exempt sera faite de la manière suivante :

- 1^{re} équipe ayant le plus de points dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 2^e équipe ayant le plus de points dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 3^e équipe
- Exempt



Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première est déclarée championne d'excellence régionale et accède au championnat de pré-nationale. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées à la 2^e et à la 3^e place (et à la 4^e place si moins de 5 descentes de N3 sinon se maintiendra en excellence régionale) accèdent également au championnat de pré-nationale. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat pré-nationale.
- Les équipes classées de la 5^e à la 21^e place se maintiennent en championnat excellence régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 22^e à la 30^e place sont reléguées en championnat honneur régional.

1^{re} phase en matches A/R

poule 1	poule 2	poule 3
1	1	1
2	2	2
3	3	3
4	4	4
5	5	5
6	6	6
7	7	7
8	8	8
9	9	9
10	10	10



2^e phase en matches secs de classement

1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
6	7	8	9	10
6	7	8	9	10
6	7	8	9	10

montent en pré-nationale
 se maintiennent en excellence
 descendent en honneur

Composition des poules (première phase)

POULE A		
1	SAVIGNY HB91 1B	5891034
2	NEUILLY-PLAISANCE SP.	5893024
3	HBC SOISY-ANDILLY-MARGENCY	5895025
4	RÉVEIL DE NOGENT 1B	5894009
5	ASV CHATENAY-MALABRY	5892005
6	CS MONTERELAIS	5877023
7	DRAVEIL HB (-6 PTS)	5891011
8	ES VITRY	5894040
9	BLANC-MESNIL SP.	5893012
10	PARIS SC 1C	5875056

POULE B		
1	RSC CHAMPIGNY (- 6 PTS)	5894050
2	HBC LIVRY-GARGAN 1B	5893003
3	HBC VAL-DE-SEINE	5891017
4	LEVALLOIS SC	5892036
5	VILLIERS EC	5894035
6	CS MEAUX (REPÊCHAGE)	5877019
7	PARIS UC 1B	5875005
8	THIAIS HBC	5894046
9	STADE DE VANVES 1B	5892029
10	HBC DU BOURGET	5893015

POULE C		
1	CSA KREMLIN-BICÊTRE 1B	5894005
2	US PALAISEAU	5891028
3	AC BOULOGNE-BILLANCOURT 1B	5892002
4	US DEUIL-ENGHIEN-MONTMORENCY	5895018
5	ES SUCY	5894029
6	USC MAISONS-LAFFITTE	5878026
7	AULNAY HB	5893009
8	VILLEMOMBLE HB 1B	5893055
9	SÉNART AHB	5877078
10	AS CORBEIL-ESSONNES	5891009

3. Honneur

Composition

4 poules de 10 équipes, première phase sur 18 journées, seconde phase match de classement en aller simple entre la poule A et la poule B pour obtenir un classement de 1 à 40, soit 21 matches dans la saison (brûlage à 11 matches, attention pour les réserves se reporter à l'article 95.2 des règlements généraux fédéraux).

2^e phase (matches de classement)

Sur 3 matches secs sur 3 dates, la numérotation dans les poules de 4 sera faite de la manière suivante :

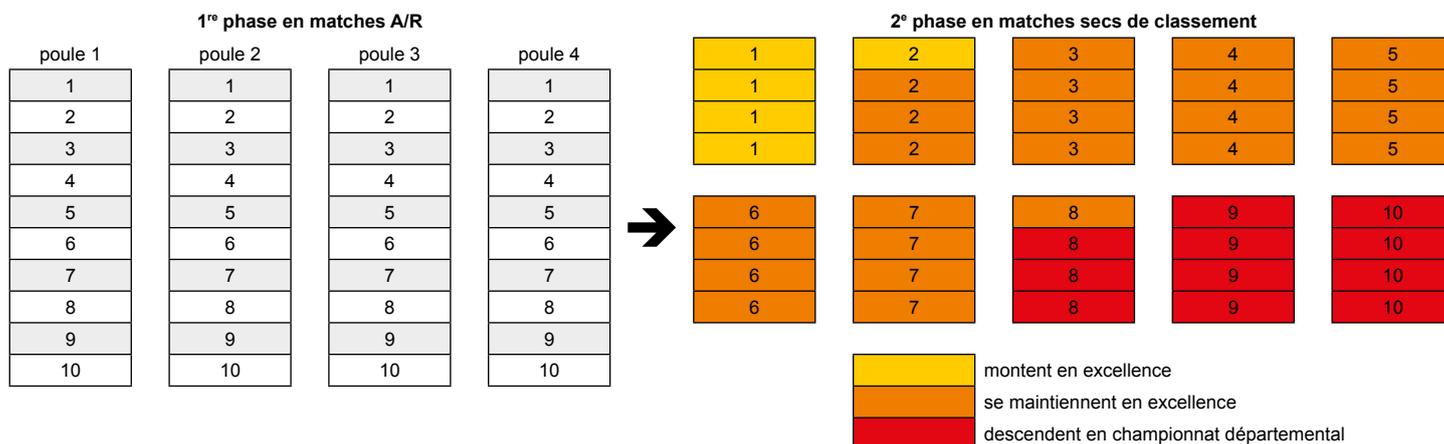
- 1^{re} équipe ayant le plus de point dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 2^e équipe ayant le plus de point dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 3^e équipe ayant le plus de point dans sa poule classée à la même position; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.
- 4^e équipe

Titre, accession et relégation

À la fin de la compétition,

L'équipe classée première est déclarée championne d'honneur régionale et accède au championnat excellence régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat excellence régional.

- Les équipes classées de la 2^e et à la 4^e place (et à la 5^e place si moins de 5 descentes de N3 sinon se maintiendra en honneur régionale) accèdent également au championnat de excellence. Si une de ces dernières ou plusieurs ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat excellence régional.
- Les équipes classées de la 6^e à la 29^e place se maintiennent en championnat honneur régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 30^e à la 40^e place sont relégués en championnat départemental.



Composition des poules (première phase)

POULE A			POULE B		
1	ENT. ALLIANCE VSH 78 (-6)	5878056	1	AV. SURVILLIERS FOSSES-MARLY HB	5895049
2	HBC SERRIS VE 1B	5877072	2	ASA MAISONS-ALFORT 1B	5894024
3	PARIS SG 1C	5875071	3	HBC DU LOING	5877041
4	ENT. PLESSÉENNE HB 1B	5894026	4	AS BONDY	5893001
5	H MENNECY VE	5891025	5	ENT. ASNIÈRES/COLOMBES 1B	5892001
6	HBC DU PARISIS	5895052	6	US IVRY 1C	5894004
7	CESSON VERT-ST-DENIS HB	5877048	7	STE-GENEVIEVE SP. (- 6 PTS)	5891031
8	AS MEUDON	5892020	8	HBC VÉLIZY	5878040
9	ASC TRAPPES HB	5878072	9	HOUILLES - LE VESINET - CARRIÈRES HB 1B	5878046
10	MONTFERMEIL HB 1B	5893022	10	US ÉZANVILLE/ÉCOUEN	5895035

POULE C			POULE D		
1	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	5878030	1	MONTREUIL HB (CHOIX DU CLUB)	5893004
2	SCA 2000 ÉVRY	5891015	2	HBC LA THÉROUANNE	5877063
3	US LAGNY-MONTÉVRAIN 1B	5877016	3	HBC CONFLANS	5878061
4	BOIS-COLOMBES SP. 1B	5892010	4	FB2M HB 1B	5895036
5	CSM FINANCES	5875001	5	UMS PONTAULT-COMBAULT 1B	5877029
6	ENT. RGV ROISSY / PAYS-DE-FRANCE 1B	5895020	6	CA L'HAY-LES-ROSES	5894023
7	ES MONTGERON	5891003	7	PARIS 18E	5875052
8	US ALFORTVILLE	5894001	8	ISSY HB MASC. 1B	5892047
9	TREMBLAY-EN-FRANCE HB 1C	5893034	9	HVO HB L'ISLE-ADAM/PERSAN	5895019
10	LE MÉE SP.	5877006	10	HBC LIMOURS	5891049

E – Grille des montées et descentes – plus de 16 ans masculins – saison 2019-2020

M = montée / R = reste / D = descente

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6
PRÉ-NATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10						D	D
	11					D	D	D
	12				D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		16	16	16	16	16	16	16

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6	
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M	
	2	M	M	M	M	M	M	M	
	3	M	M	M	M	M	M	M	
	4	M	M	M	M	M	M		
	5								
	6								
	7								
	8								
	9								
	10								
	11								
	12								
	13								
	14								
	15								
	16								
	17							D	D
	18						D	D	D
	19					D	D	D	D
	20			D	D	D	D	D	D
	21		D	D	D	D	D	D	D
	22	D	D	D	D	D	D	D	D
	23	D	D	D	D	D	D	D	D
	24	D	D	D	D	D	D	D	D
	25	D	D	D	D	D	D	D	D
	26	D	D	D	D	D	D	D	D
	27	D	D	D	D	D	D	D	D
	28	D	D	D	D	D	D	D	D
	29	D	D	D	D	D	D	D	D
	30	D	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		30	30	30	30	30	30	30	

Nbre de descente(s) de N3		0	1	2	3	4	5	6
HONNEUR	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
	13							
	14							
	15							
	16							
	17							
	18							
	19							
	20							
	21							
	22							
	23							
	24							D
	25						D	D
	26					D	D	D
	27				D	D	D	D
	28			D	D	D	D	D
	29		D	D	D	D	D	D
	30	D	D	D	D	D	D	D
	31	D	D	D	D	D	D	D
	32	D	D	D	D	D	D	D
	33	D	D	D	D	D	D	D
	34	D	D	D	D	D	D	D
	35	D	D	D	D	D	D	D
	36	D	D	D	D	D	D	D
	37	D	D	D	D	D	D	D
	38	D	D	D	D	D	D	D
	39	D	D	D	D	D	D	D
	40	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		40						

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
<i>montées depuis championnats départementaux</i>		15	15	15	15	15	15	15
	75	1	1	1	1	1	1	1
	77	2	2	2	2	2	2	2
	78	2	2	2	2	2	2	2
	91	2	2	2	2	2	2	2
	92	2	2	2	2	2	2	2
	93	2	2	2	2	2	2	2
	94	2	2	2	2	2	2	2
95	2	2	2	2	2	2	2	

F – Championnats féminins (plus de 16 ans) saison 2019-2020

1. N3 Régionale

Composition

2 poules de 8 équipes en matchs aller/retour puis play-offs et play-downs avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule, soit 22 matches (brûlage à 11 matches, attention pour les réserves se reporter à l'article 95.2 des règlements généraux fédéraux).



Titre et accession et relégation

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de ligue et accède au championnat de France Nationale 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2.
- L'équipe classée deuxième suivant le classement officiel, accède également au championnat de France National 2. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat de France Nationale 2
- Les équipes classées de la 3^e à la 14^e place se maintiennent en championnat N3 régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15^e à la 16^e place sont reléguées en championnat pré-national.



Composition des poules (première phase)

POULE A			POULE B		
1	VILLIERS EC	5894035	1	HBC SERRIS VE 1B	5877072
2	ENT. ÉLITE VAL-D'OISE	5895011	2	US ORMESSON (- 10 PTS)	5894010
3	PARIS UC	5875005	3	ASHB LES MUREAUX	5878075
4	AULNAY HB 1B	5893009	4	PARIS SC	5875056
5	ENT. NOISY/GAGNY 1C	5893005	5	BLANC-MESNIL SP.	5893012
6	ENT. MONT-VALÉRIEN	5892026	6	US LAGNY-MONTÉVRAIN	5877016
7	DRAVEIL HB (- 5 PTS)	5891011	7	HBC ANTONY	5892006
8	HBC THIERRY PONTAIN	5877043	8	US PALAISEAU 1B	5891028

2. Pré-nationale

Composition

2 poules de 10 équipes en match aller/retour soit 18 matches, puis classement entre les équipes classées à la même place dans chaque poule en match aller/retour pour obtenir un classement de 1 à 20, soit 20 matches (brûlage à 10 matches, attention pour les réserves se reporter à l'article 95.2 des règlements généraux fédéraux).

2^e phase (matches de classement)

Sur matches aller/retour sur 2 dates, réparties de la manière suivante :

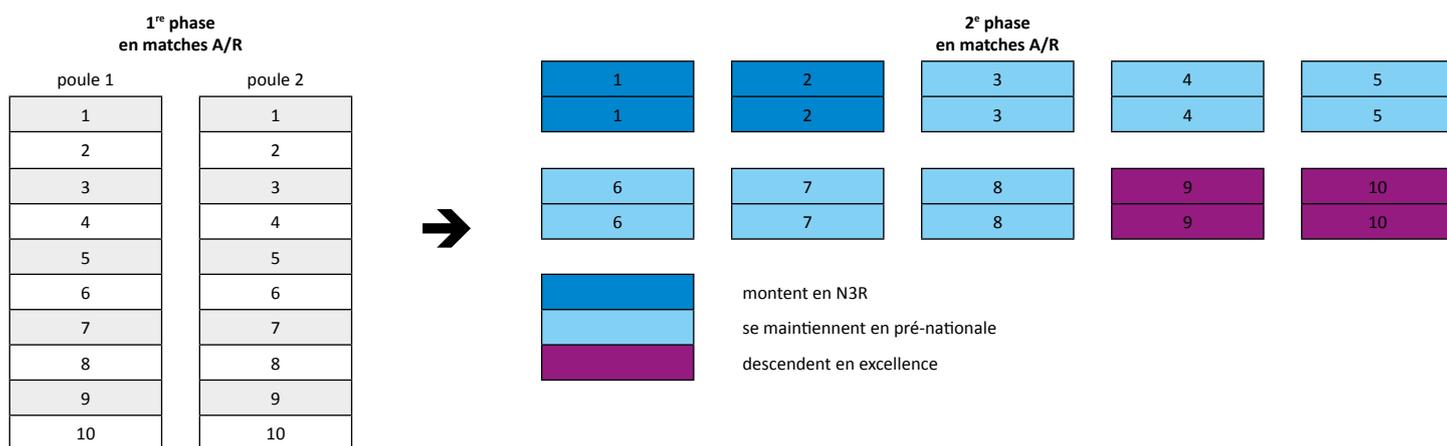
- 1^{re} équipe ayant le moins de points dans sa poule classée à la même position ; en cas d'égalité de points, le moins bon *goal-average* général dans la poule de chacune des 2 équipes concernées, puis la moins bonne attaque sera pris en compte.
- 2^e équipe ayant le plus de points dans sa poule classée à la même position ; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des 2 équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.

En cas d'égalité parfaite à l'issue des deux matches, les deux clubs devront procéder aux jets de 7m directement sur place du match retour. (Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).

Titre et accession

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne de pré-nationale et accède au championnat N3 régional. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat N3 régional.
- Les équipes classées à la 2^e et 3^e place suivant le classement officiel (et la 4^e place si moins de 5 descentes de N2) accèdent également au championnat N3 régional. Si une ou plusieurs de ces dernières ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière accèderont au championnat N3 régional.
- Les équipes classées de la 5^e à la 16^e place se maintiennent en championnat pré-national (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 17^e à la 20^e place sont reléguées en excellence régional.



Composition des poules (première phase)

POULE A			POULE B		
1	US ALFORTVILLE 1B (REPÊCHAGE)	5894001	1	ST-MICHEL SP. 1B	5891002
2	AC BOULOGNE-BILLANCOURT	5892002	2	PARIS SG 1B	5875071
3	ENT. FÉM. CENTRE YVELINES	5878027	3	US PALAISEAU 1C	5891028
4	HBC CONFLANS 1B	5878061	4	COURBEVOIE HB	5892014
5	ENT. SOISY / EAUBONNE	5895025	5	ASV CHATENAY-MALABRY	5892005
6	CS MONTERELAIS	5877023	6	ENT. VILLIERS / PAYS-DE-FRANCE	5895051
7	HBC VAL-DE-SEINE (- 6 PTS)	5891017	7	AS MANTAISE	5878002
8	AULNAY HB 1C	5893009	8	ES SUCY	5894029
9	CERGY HB 1B	5895062	9	HB BRIE 77	5877083
10	STADE DE VANVES	5892029	10	ENT. BOBIGNY / BONDY (- 6 PTS)	5893013

3. Excellence

Composition

2 poules de 10 équipes en matches aller/retour soit 18 matches, puis classement entre les équipes classées à la même place dans chaque poule en match aller/retour pour obtenir un classement de 1 à 20, soit 20 matches dans la saison (brûlage à 10 matches, attention pour les réserves se reporter à l'article 95.2 des règlements généraux fédéraux).

2^e phase (matches de classement)

Sur matches aller/retour sur 2 dates, réparties de la manière suivante :

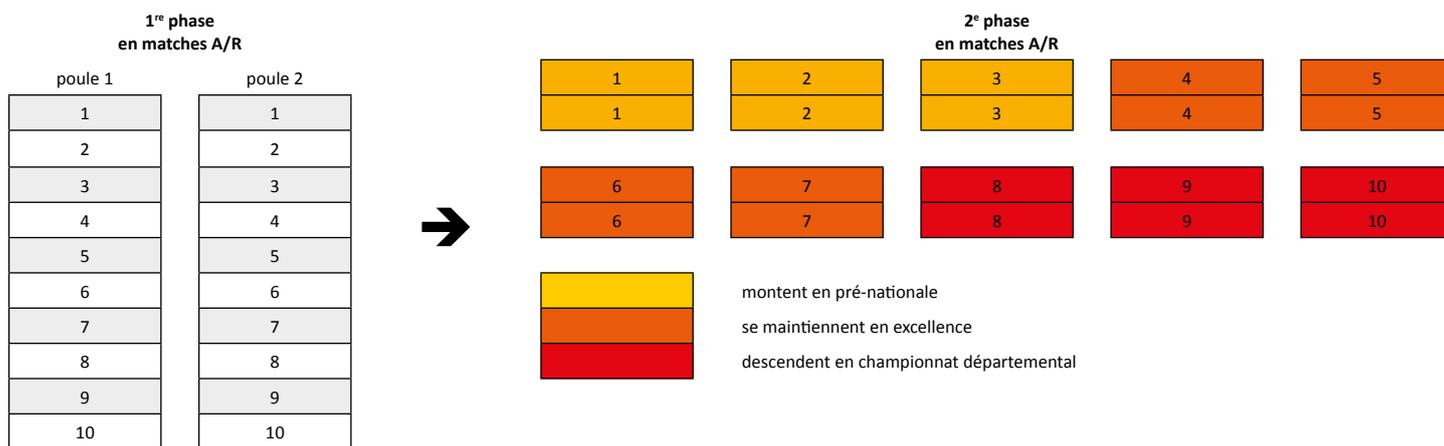
- 1^{re} équipe ayant le moins de points dans sa poule classée à la même position ; en cas d'égalité de points, le moins bon *goal-average* général dans la poule de chacune des 2 équipes concernées, puis la moins bonne attaque sera pris en compte.
- 2^e équipe ayant le plus de points dans sa poule classée à la même position ; en cas d'égalité de points, le meilleur *goal-average* général dans la poule de chacune des 2 équipes concernées, puis la meilleure attaque sera pris en compte.

En cas d'égalité parfaite à l'issue des deux matches, les deux clubs devront procéder aux jets de 7m directement sur place du match retour. (Voir article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).

Titre et accession

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale et accède au championnat pré-national. Si cette dernière ne peut accéder au championnat, l'équipe classée directement derrière accèdera au championnat pré-national.
- Les équipes classées de la 2^e à la 5^e suivant le classement officiel (et la 6^e place si moins de 5 descentes de N2) accèdent également au championnat pré-national. Si une ou plusieurs de ces dernières ne peuvent accéder au championnat supérieur, l'équipe ou les équipes classées directement derrière accèderont au championnat pré-National.
- Les équipes classées de la 7^e à la 14^e place se maintiennent en championnat excellence régional (en fonction des descentes éventuelles de championnat de France).
- Les équipes classées de la 15^e à la 20^e place sont reléguées en département.



Composition des poules (première phase)

POULE A			POULE B		
1	SÉNART AHB	5877078	1	ENT. ROISSY-OZOIR (- 6 PTS)	5877032
2	SCA 2000 ÉVRY	5891015	2	HBC LIVRY-GARGAN (REPÉCHAGE)	5893003
3	CHB BRY	5894058	3	AS MONTIGNY-LE-BRETONNEUX 1B	5878030
4	ENT. NOISY / GAGNY 1D	5893005	4	TU VERRIÈRES-LE BUISSON	5891037
5	USM MALAKOFF 1B	5892019	5	CM AUBERVILLIERS 1B	5893008
6	ES VITRY (REPÉCHAGE)	5894040	6	CS MEAUX	5877019
7	COULOMMIERS HBC	5877011	7	PARIS SC 1B	5875056
8	ES MONTGERON	5891003	8	CSM PUTEAUX	5892024
9	MONTREUIL HB	5893004	9	HBC ARCUEILLAIS	5894056
10	HOUILLES - LE VÉSINET - CARRIÈRES HB	5878046	10	HBC ST-LEU/TAVERNY	5895022

G – Grille des montées et descentes – plus de 16 ans féminins – saison 2019-2020

M = montée / R = reste / D = descente

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
N3 RÉGIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10						D	D
	11					D	D	D
	12				D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		16						

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
PRÉ-NATIONALE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12						D	D
	13					D	D	D
	14				D	D	D	D
	15			D	D	D	D	D
	16		D	D	D	D	D	D
	17	D	D	D	D	D	D	D
	18	D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		20						

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
EXCELLENCE	1	M	M	M	M	M	M	M
	2	M	M	M	M	M	M	M
	3	M	M	M	M	M	M	M
	4	M	M	M	M	M	M	M
	5	M	M	M	M	M	M	M
	6	M	M	M	M	M	M	
	7							
	8							
	9							
	10						D	D
	11					D	D	D
	12				D	D	D	D
	13			D	D	D	D	D
	14		D	D	D	D	D	D
	15	D	D	D	D	D	D	D
	16	D	D	D	D	D	D	D
	17	D	D	D	D	D	D	D
	18	D	D	D	D	D	D	D
	19	D	D	D	D	D	D	D
	20	D	D	D	D	D	D	D
début de saison suivante		20						

Nbre de descente(s) de N2		0	1	2	3	4	5	6
		8	8	8	8	8	8	8
<i>montées depuis championnats départementaux</i>	75	1	1	1	1	1	1	1
	77	1	1	1	1	1	1	1
	78	1	1	1	1	1	1	1
	91	1	1	1	1	1	1	1
	92	1	1	1	1	1	1	1
	93	1	1	1	1	1	1	1
	94	1	1	1	1	1	1	1
	95	1	1	1	1	1	1	1

H – Championnat vétérans saison 2019-2020**Spécificités de ce championnat**

- âge : à partir de 35 ans (3 joueurs de moins de 35 ans autorisés par match).
- licence joueur plus de 16 ans obligatoire
- pas de limitation de type de licences B, C, D et E
- impossibilité de participer à un autre championnat sur une même semaine de compétition
- championnat mixte
- but marqué par féminine compte double
- taille ballon : 3
- classement officiel disponible sur le site de la FFHandball
- repas ou collation fin de match organisé par le club recevant.

**Composition des poules**

POULE A			POULE B		
1	CS Meaux	5877019	1	Noisy-le-Grand HB	5893005
2	HBC Livry-Gargan	5893003	2	Torcy HB MLV	5877034
3	USJM HB Mitry-Mory	5877021	3	HBC Serris VE	5877072
4	AS Chelles	5877008	4	US Vaires EC	5877035
5	USM Villeparisis	5877037	5	HBC Campésien	5877067
6	Section Raincéenne HB	5893052	6	HBC Gagny	5893002
7	AS Bondy	5893001	7	CM Aubervilliers	5893008
8	Montfermeil HB	5893022	8	Villepinte HBC	5893069

Composition

2 poules de 8 équipes en matchs aller/retour puis play-offs et play-downs (en matchs simples) avec résultats acquis de la première phase entre les 4 premiers et les 4 derniers de chaque poule.

Titre

À la fin de la compétition :

- L'équipe classée première suivant le classement officiel sera déclarée championne régionale.

TITRE 4 – CHAMPIONNATS JEUNES

A – Forfait

Un club qui déclare forfait après la diffusion des poules définitives mais avant le début du championnat se verra pénalisé d'une amende de 250 €.

De plus, hors le championnat de France moins de 18 ans, si un ayant droit comité déclare forfait une fois qualifié pour les délayages régionaux pour les raisons ci-dessus, la COC se réserve le droit de refuser l'engagement de ce dernier sur l'année N+1.

B – Nombre d'équipes d'un même club en championnat

Une seule équipe d'un même club ou d'une même convention est autorisée à évoluer en championnat régional dans une catégorie donnée.

C – Mode de remplacement des équipes jeunes si un comité ne peut pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux

1. Un comité ne peut fournir la totalité des équipes demandées

Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

2. En cas de forfait d'une équipe à la suite du point A

- > Une équipe déclarant forfait avant la première phase de championnat régional, sera remplacé par un club de son comité d'attache ou à défaut suivant le règlement C1 ci-dessus.
- > Une équipe déclarant forfait entre la première phase et deuxième phase de championnat régional, sera remplacée par l'équipe classée immédiatement derrière elle dans sa poule de première phase régionale.
- > Une équipe déclare forfait entre la deuxième phase et troisième phase, ou entre la troisième phase et la quatrième phase, de championnat régional, elle ne pourra être remplacée, il y aura donc un exempt dans la poule à la place de l'équipe déclarée forfait.

D – Championnat de France moins de 18 ans masculins de la saison N+1**1. Mode de qualification**

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans masculins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 18 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Chaque saison, la ligue IDF aura le droit à 1 ou 2 places en fonction du nombre de licenciés dans la catégorie et déterminé par la COC fédérale.

2. Mode d'attribution des places dans l'ordre :

a. Une place attribuée à un comité non représenté en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 1 en respectant les conditions suivantes :

- soit 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé à un minimum de 8 matchs en championnat élite moins de 18 régional sur la saison N.
- soit être qualifié en championnat moins de 15 ans élite régional ET en moins de 18 ans région sur la saison N.

Dans le cas où deux ou plusieurs comités seraient concernés, un barrage aura lieu entre eux pour déterminer l'équipe qui évoluera en championnat de France pour la saison N+1.

Dans le cas où tous les comités sont déjà représentés comme prévu au point 1, cette place sera directement reversée directement au point b.

b. La ou les places restantes en championnat de France moins de 18 pour l'année N+1 comme définie au point 1 et au point 2.a sera ou seront attribués par un barrage, les équipes non qualifiées au point 2.a pourront prendre part à ce barrage.

Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 18 ans pour la saison N+1, il faut, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir 10 joueurs de moins de 17 ans ayant participé un minimum de 8 matchs en championnat moins de 18 régional sur la saison N.

E – Championnat de France moins de 17 ans féminins de la saison N+1**1. Mode de qualification**

Attention : lorsqu'un club évoluant en championnat de France moins de 18 ans féminins finit dans une position permettant à la ligue de conserver une place en championnat de France moins de 17 ans la saison suivante, la place est acquise pour la ligue Île-de-France, et non pas pour le club lui-même.

Mode d'attribution des places dans l'ordre :

- a. Le vainqueur (et uniquement le vainqueur) du championnat élite région moins de 15 ans de la saison N est qualifié pour le championnat de France de la saison N+1 (place d'ayant droit de l'IDF) (soit 1 place).
- b. Un club ayant évolué en championnat de France moins de 18 sur l'année N et qui permet à la ligue IDF de conserver la place en championnat de France moins de 17 pour l'année N+1 sera automatiquement qualifié en championnat de France moins de 17 ans sur l'année N+1 à condition que son club évolue en championnat élite moins de 15 ans sur l'année N.
- c. Les places restantes seront alors disputées par une compétition sportive à définir par la COC IDF comme définies au point 2.

2. Critères à respecter pour inscription aux barrages championnat de France moins de 17 ans :

- a. Pour participer aux barrages de championnat de France moins de 17 ans pour la saison N+1, il faut, soit avoir participé au championnat de France de la saison N, soit avoir participé au championnat régional moins de 15 ans élite de la saison N.
- b. La COC territoriale IDF pourra refuser – sur avis motivé – l'engagement des équipes présentées.
- c. La commission vérifiera chaque année que les entraîneurs diplômés désignés par les clubs soient bien ceux officiant sur les rencontres, tout manquement pourra être sanctionné de non-autorisation à la participation la saison suivante.

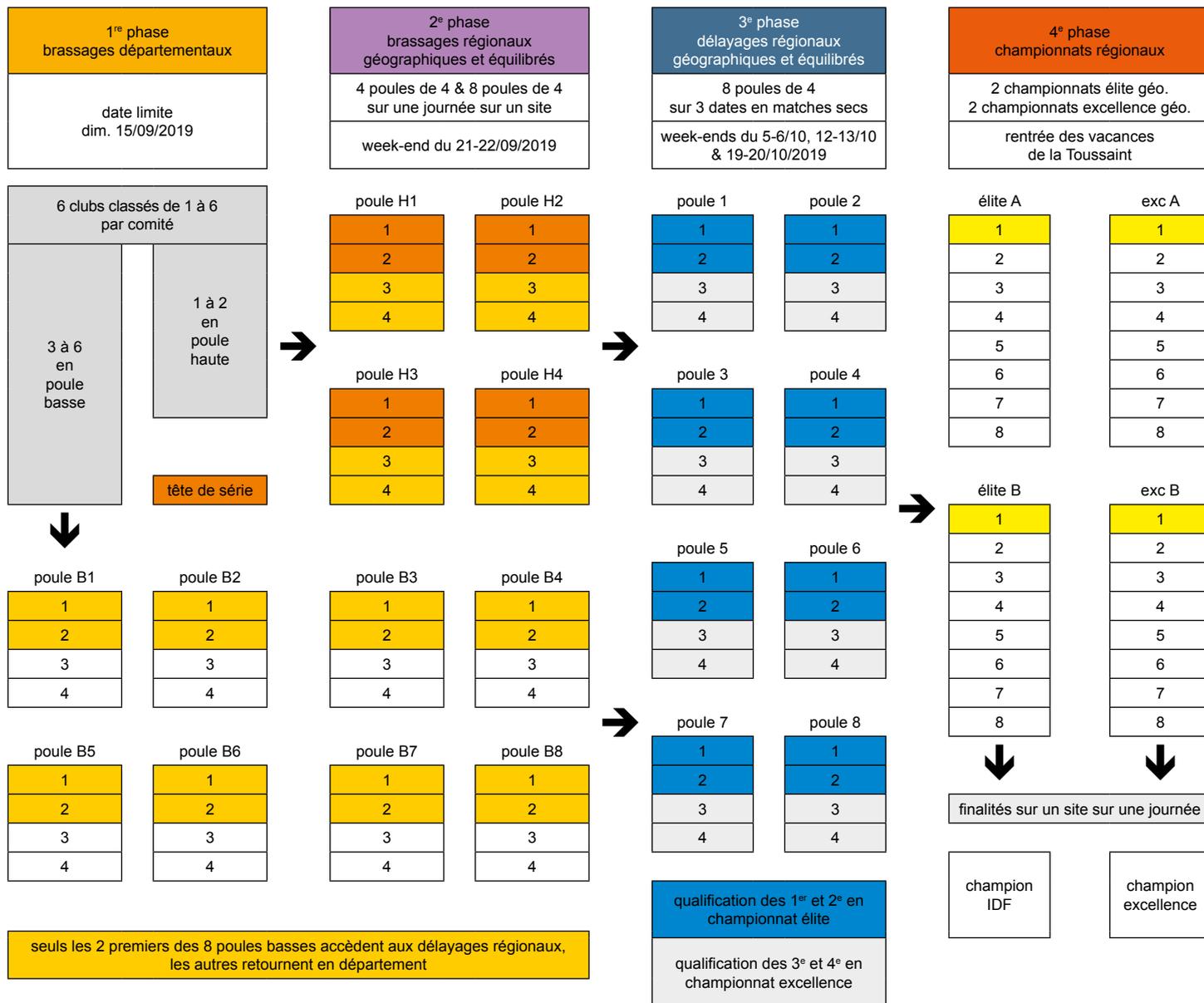
F – Championnat régional moins de 18 ans masculins

Titre

À la fin de la compétition, l'équipe gagnante du match de classement entre les deux poules d'élite, sera déclarée championne de ligue moins de 18 ans ; l'équipe gagnante du match de classement entre les deux poules d'excellence sera déclarée championne d'excellence régionale.

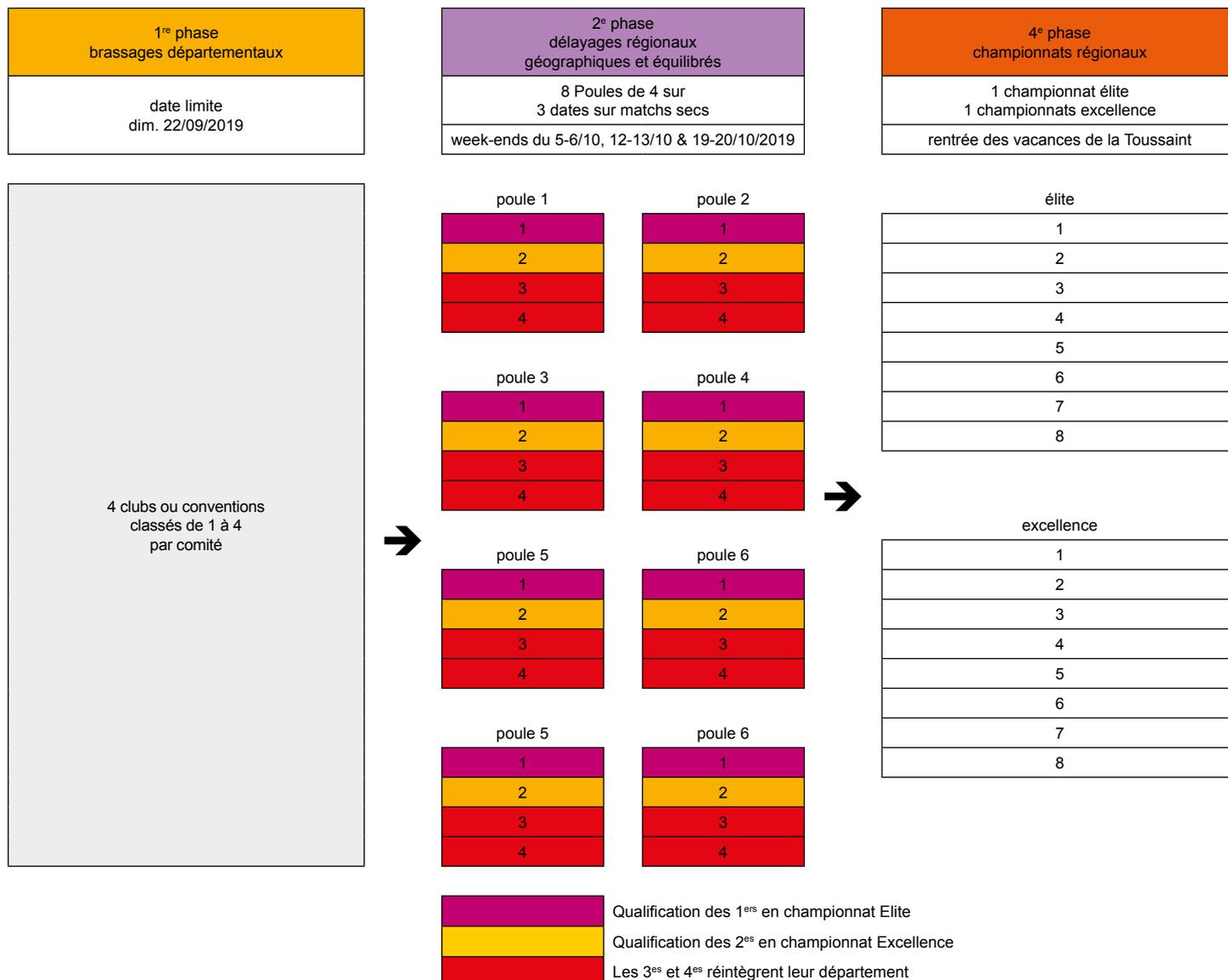


CHAMPIONNAT MOINS DE 18 ANS MASCULINS



G – Championnat régional moins de 18 ans féminines**Titre**

À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule élite suivant le classement officiel, sera déclarée championne de ligue moins de 18 ans; l'équipe classée première de la poule excellence suivant le classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale.

**CHAMPIONNAT MOINS DE 18 ANS FÉMININES**

I – Championnat régional moins de 15 ans féminines

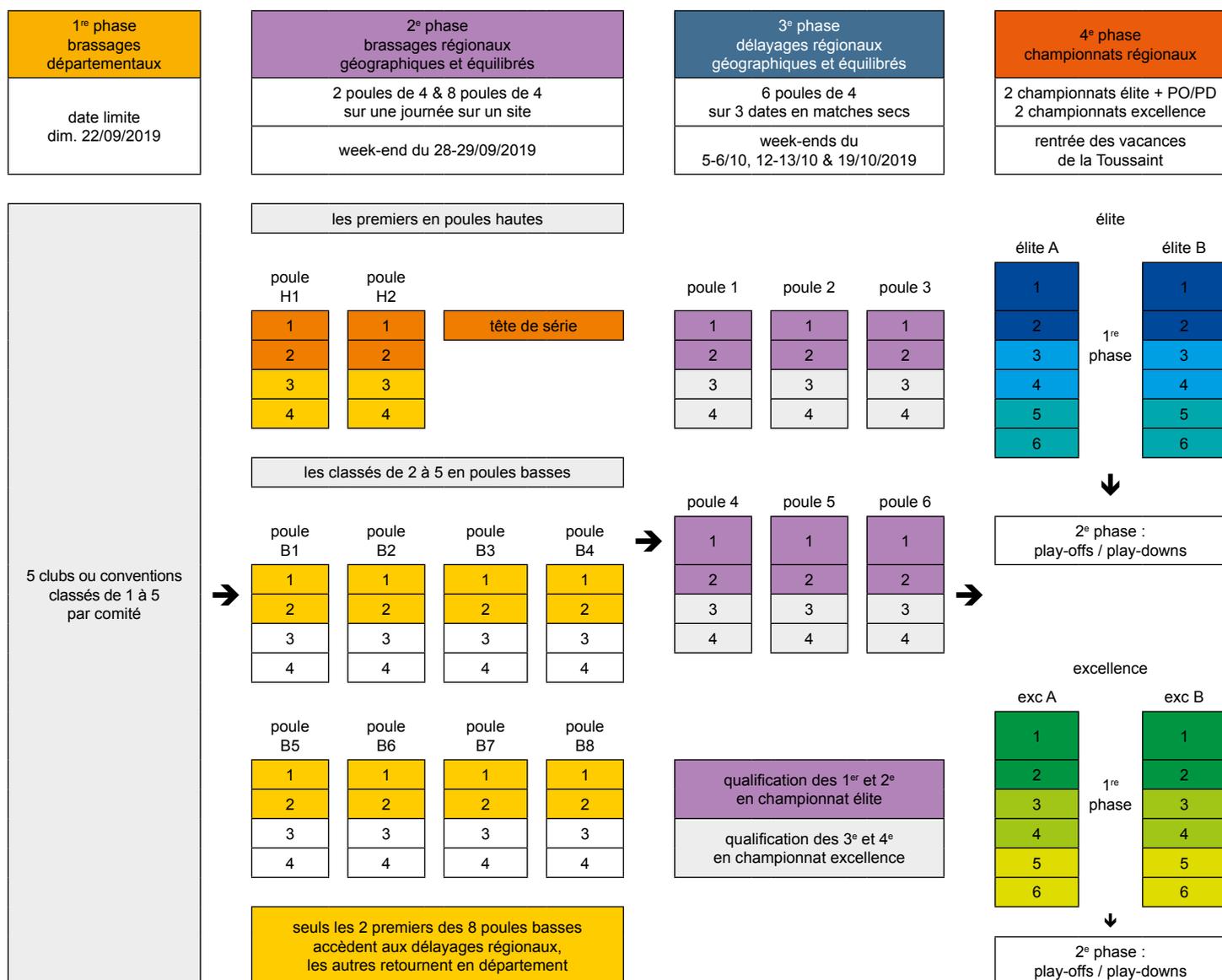
Titre

À la fin de la compétition, l'équipe classée première de la poule élite suivant classement officiel, sera déclarée championne de ligue moins de 15 ans ; l'équipe classée première de la poule excellence suivant classement officiel sera déclarée championne d'excellence régionale.

Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.



CHAMPIONNAT MOINS DE 15 ANS FÉMININES



J – Challenge régional moins de 13 ans masculins & féminines**Titre**

À la fin de la compétition, l'équipe vainqueur de la finale sera déclarée championne de ligue.

À noter : les finalités masculines et féminines se jouent sur un même site le même jour.

**Formule de jeu**

Formule de jeu adapté suivant le règlement prévu par l'ETR. Les règles aménagées seront présentées en septembre en concertation avec tous les acteurs.

Règle de participation

Un joueur(se) participant au challenge régional ne pourra participer à aucune autre rencontre dans une autre catégorie en championnat durant la semaine : dans le cas du non respect de cette règle, le club (ou convention) fautif sera immédiatement éliminé du challenge moins 13 masculins ou féminins. Le club (ou convention) immédiatement classé derrière dans la même poule sera repêché à condition qu'il respecte les règlements fédéraux et régionaux.

Challenge à 46 équipes*

* Dans l'éventualité où un comité ne pourrait pas fournir la totalité de ses équipes pour les délayages régionaux jeunes, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre, aux comités ayant le plus grand nombre de licenciés de la catégorie d'âge concernée, décompte arrêté à la date de la dernière assemblée générale de la ligue Île-de-France.

Organisation de la 5^e journée :

Match 1 : 1/2 finale croisée féminine

Match 2 : 1/2 finale croisée féminine

Match 3 : 1/2 finale croisée masculine

Match 4 : 1/2 finale croisée masculine

Organisation de la 6^e journée :

Match 1 : finale féminine

Match 2 : finale masculine

TITRE 5 – Coupe de la Ligue – Règlement particuliers

Article 1 – La coupe de la ligue

Organisée par la ligue Île-de-France, la coupe de la ligue est ouverte à tous les clubs du territoire, en règle avec la ligue et leur comité départemental et concerne les catégories plus de 16 ans masculines et plus de 16 ans féminines.

Deux niveaux seront organisés :

- la coupe de la ligue des nationaux ;
- la coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Article 2 – Règle de participation

Un club évoluant en championnat régional ou départemental masculin ou féminin pourra engager une équipe en coupe de la ligue des régionaux et départementaux.

Chaque club ne peut engager qu'une seule équipe en coupe de la ligue des clubs régionaux et départementaux.

Tout joueur ou toute joueuse ayant participé à 6 matches en championnat de France (adulte) ne pourra plus évoluer en coupe de la ligue des régionaux.

Les joueurs ou joueuses ayant évolué pour leur club en championnat peuvent participer à un match en coupe de la ligue sur le même week-end.

Article 3 – Conclusion

Les conclusions de match sont à établir sur Gest'hand. Les dérogations ne seront accordées que par la COC de la ligue.

Article 4 – Arbitrage

En cas d'arbitrage officiel, les indemnités d'arbitrage seront réglées par le club recevant.

Si aucun arbitre officiel n'est désigné, il convient d'appliquer les dispositions stipulées dans le code d'arbitrage.

Article 5 – Durée des rencontres

La durée des rencontres est fixée comme suit : 2 x 30 minutes (repos 10 minutes), sauf pour les 1/4 de finale et les 1/2 finales, disputés le même jour en 2 x 25 mn.

En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire : épreuve des tirs au but dans les conditions prévues au 3.3.6. du règlement général des compétitions nationales.

Article 6 – FdMe

La feuille de match électronique sera établie avec soin et précision.

Chaque équipe pourra inscrire un maximum de 14 joueurs sur la feuille de match électronique.

Toutes les licences seront autorisées sauf les licences de type C.

Article 7 – Phases de la coupe de la ligue

La coupe de la ligue des régionaux et départementaux se déroulera sur 4 phases :

- phase départementale concernant les 1/128^e et 1/64^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de la Toussaint ;
- phase entre départements limitrophes concernant les 1/32^e de finales qui seront à jouer avant les vacances de Noël ;
- phase où les clubs se déplaceront sur une distance maximale de 70 km concernant les 1/16^e à jouer avant les vacances d'hiver et les 1/8^e de finales à jouer avant les vacances de Pâques ;
- Phase de toute l'Île-de-France concernant les 1/4 de finales et 1/2 finales qui se dérouleront le même jour.

Les 2 finales de la coupe de la ligue des régionaux & départementaux auront lieu sur le même week-end au mois de juin.

Article 8 – Vainqueurs de coupe

Les vainqueurs de la coupe de la ligue des nationaux ou de la coupe de la ligue des régionaux et départementaux recevront une coupe à titre définitif.

Article 9 – Forfait

Toute équipe déclarant forfait à partir des 1/4 de finale se verra refuser l'engagement en coupe la saison suivante.

TITRE 6 – CALENDRIER DES COMPÉTITIONS



Ligue Île-de-France de Handball

Version n° 3 - Mise à jour : 25/09/2019

CALENDRIER MASCULIN - SAISON 2019-2020

Par défaut toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

Années d'âges		PLUS DE 16 ANS										VÉT.	MOINS DE 18 ANS			MOINS DE 15 ANS			MOINS DE 13 ANS		Calendrier ETR	
		nés en 2002 et avant											84 et avant	2002-03-04		2005-06-07			2007-08-09		2005	2006
Dates	Congés Evènement	CF LNH	CF N1	CF N2/N3	Coupe France	Prénat.	Exc.	Hon. A/B	Coupe ligue	Coupe France	Reg/Dep	Inter Pôles	Ch Fr -18	Champ Rég	Inter Ligues	Champ Rég	Inter Comités	Champ Rég				
Nbre d'équipe par poule		14	16	12	Nat	2x8	10	10	Reg	Reg/Dep			6	8		8						
WE 18-août-2019	Eté																					
WE 25-août-2019	Eté																					
WE 01-sept-2019	Eté																					
WE 08-sept-2019										1/128												
WE 15-sept-2019						1	1	1														
WE 22-sept-2019						2	2	2						Bra								
WE 29-sept-2019						R	R	R								Bra						
WE 06-oct-2019						3	3	3						Del 1		Del 1						
WE 13-oct-2019						4	4	4				1		Del 2		Del 2						
WE 20-oct-2019	Toussaint					5	5	5				2		Del 3		S Del 3						
WE 27-oct-2019	Toussaint																R1					
WE 03-nov-2019	Toussaint					R	R	R		1/64												
WE 10-nov-2019						6	6	6				3		1		1						
WE 17-nov-2019						7	7	7				4		2		2						
WE 24-nov-2019						R	R	R				5		3		3						
WE 01-déc-2019						8	8	8						R		R	R2/R3					
WE 08-déc-2019						9	9	9				6		4		4						
WE 15-déc-2019						10	10	10				7		R		5		1				
WE 22-déc-2019	Noel					R	R	R		1/32												
WE 29-déc-2019	Noel																					
WE 05-janv-2020	Noel					R11	R11	R11														
WE 12-janv-2020						11	11	11				8		5		6						
WE 19-janv-2020						12	12	12				9		6		7						
WE 26-janv-2020						13	13	13						7		8		2				
WE 02-févr-2020						14	14	14				10		8		R	R4					
WE 09-févr-2020	Hiver					R	R	R		1/16				R								
WE 16-févr-2020	Hiver																					
WE 23-févr-2020	Hiver																					
WE 01-mars-2020							15	15				11		9		9						
WE 08-mars-2020						1	R	R				12	1	R		10						
WE 15-mars-2020						2	16	16						10		R	N1					
WE 22-mars-2020						3	17	17				13		11		11						
WE 29-mars-2020						4	18	18				14		12		12		3				
WE 05-avr-2020	Printemps					R	R	R		1/8				R								
WE 12-avr-2020	Printemps																N2					
WE 19-avr-2020	Printemps					R											GP78					
WE 26-avr-2020						5	1	1				P1		13		13						
WE 03-mai-2020						6	2	2				P2		R		R						
WE 10-mai-2020						7	3	3						R	1	R		4				
WE 17-mai-2020						R						P3		14		14						
WE 24-mai-2020						8						P4		BarCF								
WE 31-mai-2020														BarCF			Fin					
WE 07-juin-2020										1/4 & 1/2				BarCF				1/2				
WE 14-juin-2020										Fin				Fin		Fin		Fin				
WE 21-juin-2020																						
WE 28-juin-2020																						
WE 05-juil-2020	Eté																					

SE REPORTER AU CALENDRIER FÉDÉRAL

SE REPORTER AU CALENDRIER FÉDÉRAL

SE REPORTER AU CALENDRIER FÉDÉRAL

DD : Délaiages dép.	Jours fériés	2019	2020
ID : Interdépartementaux	Toussaint	01/11/19	
IL : Interligue	Armistice	11/11/19	
D : Délaiage	Pâques	12/04/20	
R : Régionale	Lundi de Pâques	13/04/20	
BarCF : Barrage CF -18	Fête du travail	01/05/20	
FA : Finale Aller	Victoire 1945	08/05/20	
FB : Finale Retour	Ascension	21/05/20	
TF : Tour Final	Pentecôte	01/06/20	
ETR : Journée de détection territoriale			

Reprise des cours le lundi 4 novembre 2019
 Fin des cours le samedi 21 décembre 2019
 Reprise des cours le lundi 6 janvier 2020

Hiver : Fin des cours le samedi 8 février 2020
 Reprise des cours le lundi 24 février 2020
 Printemps : Fin des cours samedi 4 avril 2020
 Reprise des cours le lundi 20 avril 2020
 Été : Fin des cours le samedi 4 juillet 2020



Ligue Île-de-France de Handball

Version n° 2 - Mise à jour : 11/07/2019

CALENDRIER FÉMININ - SAISON 2019-2020

Par défaut toutes les dates libres dans le calendrier peuvent servir de report, y compris celles pendant les vacances scolaires, même s'il n'est pas noté "R" dans la grille

Années d'âges	PLUS DE 16 ANS										MOINS DE 18 ANS			MOINS DE 15 ANS			MOINS DE 13 ANS		Calendrier ETR	
	2002 et avant										2002-03-04			2005-06-07			2007-08-09		2005	2006
	Dates	Congés Événement	CF D2	CF N1/N2	Coupe France	N3 Reg	Prénat.	Exc.	Coupe ligue	Coupe France	Ch Fr -18	Champ Rég	Inter Pôles	Inter Ligues	Champ Rég	Inter Comités	Champ Rég			
Nbre d'équipe par poule		16	12	Nat	16	10	10	Reg	Dep/Reg	6	8			6						
WE 18-août-2019	Été																			
WE 25-août-2019	Été																			
WE 01-sept-2019	Été																			
WE 08-sept-2019									1/128											
WE 15-sept-2019					1	1	1													
WE 22-sept-2019					2	2	2													
WE 29-sept-2019					R	R	R							Bra						
WE 06-oct-2019					3	3	3				Del 1			Del 1						
WE 13-oct-2019					4	4	4				Del 2			Del 2						
WE 20-oct-2019	Toussaint				5	5	5				Del 3			S Del 3						
WE 27-oct-2019	Toussaint														R1					
WE 03-nov-2019	Toussaint				R	R	R		1/64											
WE 10-nov-2019					6	6	6				1			1						
WE 17-nov-2019					7	7	7				2			2						
WE 24-nov-2019					R	R	R				3			3						
WE 01-déc-2019					8	8	8				R			R	R2/R3					
WE 08-déc-2019					9	9	9				R			4						
WE 15-déc-2019					10	10	10				4			5		1				
WE 22-déc-2019	Noel				R	R	R		1/32					R						
WE 29-déc-2019	Noel																			
WE 05-janv-2020	Noel				R11	R11	R11							R						
WE 12-janv-2020					11	11	11				5			6						
WE 19-janv-2020					12	12	12				6			7						
WE 26-janv-2020					13	13	13				7			8		2				
WE 02-févr-2020					14	14	14				R	1		R	R4					
WE 09-févr-2020	Hiver				R	R	R		1/16											
WE 16-févr-2020	Hiver																			
WE 23-févr-2020	Hiver																			
WE 01-mars-2020						15	15				8			9						
WE 08-mars-2020					1	R	R				9			10						
WE 15-mars-2020					2	16	16				10			R	N1					
WE 22-mars-2020					3	17	17				11			P1						
WE 29-mars-2020					4	18	18				R			P2		3				
WE 05-avr-2020	Printemps				R	R	R		1/8				1							
WE 12-avr-2020	Printemps														N2					
WE 19-avr-2020	Printemps				R										GP78					
WE 26-avr-2020					5	1	1				R			P3						
WE 03-mai-2020					6	R	R				12			P4						
WE 10-mai-2020					7	2	2	2			13			R		4				
WE 17-mai-2020					R						14			P5						
WE 24-mai-2020					8						R			P6						
WE 31-mai-2020															Fin					
WE 07-juin-2020									1/4 & 1/2		BarCF					1/2				
WE 14-juin-2020									Fin		BarCF					Fin				
WE 21-juin-2020																				
WE 28-juin-2020																				
WE 05-juil-2020	Été																			

ID : Interdépartementaux

BA : Barrage Aller

BR : Barrage Retour

IL : Interligue

D : Délayage

R : Régionale

F OT : Finale Outre Mer

FA : Finale Aller

FB : Finale Retour

ETR : Journée de détection territoriale

Jours fériés 2019 2020

Toussaint 01/11/19

Armistice 11/11/19

Pâques 12/04/20

Lundi de Pâques 13/04/20

Fête du travail 01/05/20

Victoire 1945 08/05/20

Ascension 21/05/20

Pentecôte 01/06/20

Fin des cours le samedi 19 octobre 2019

Reprise des cours le lundi 4 novembre 2019

Fin des cours le samedi 21 décembre 2019

Reprise des cours le lundi 6 janvier 2020

Hiver : Fin des cours le samedi 8 février 2020

Reprise des cours le lundi 24 février 2020

Printemps Fin des cours samedi 4 avril 2020

Reprise des cours le lundi 20 avril 2020

Été : Fin des cours le samedi 4 juillet 2020

TITRE 7 – GRILLES DES COMPÉTITIONS

9 OU 10 ÉQUIPES						
ALLER	RENCONTRES					RETOUR
1 ^{re} journée	10/1	9/2	3/8	7/4	5/6	10 ^e journée
2 ^e journée	1/9	8/10	2/7	6/3	4/5	11 ^e journée
3 ^e journée	1/8	7/9	10/6	5/2	3/4	12 ^e journée
4 ^e journée	7/1	6/8	9/5	4/10	2/3	13 ^e journée
5 ^e journée	1/6	5/7	8/4	3/9	10/2	14 ^e journée
6 ^e journée	5/1	4/6	7/3	2/8	9/10	15 ^e journée
7 ^e journée	1/4	3/5	6/2	10/7	8/9	16 ^e journée
8 ^e journée	3/1	2/4	5/10	9/6	7/8	17 ^e journée
9 ^e journée	1/2	10/3	4/9	8/5	6/7	18 ^e journée

7 OU 8 ÉQUIPES					
ALLER	RENCONTRES				RETOUR
1 ^{re} journée	8/1	7/2	3/6	5/4	8 ^e journée
2 ^e journée	1/7	6/8	2/5	4/3	9 ^e journée
3 ^e journée	1/6	5/7	8/4	3/2	10 ^e journée
4 ^e journée	5/1	4/6	7/3	2/8	11 ^e journée
5 ^e journée	1/4	3/5	6/2	8/7	12 ^e journée
6 ^e journée	3/1	2/4	5/8	7/6	13 ^e journée
7 ^e journée	1/2	8/3	4/7	6/5	14 ^e journée

5 OU 6 ÉQUIPES				
ALLER	RENCONTRES			RETOUR
1 ^{re} journée	2/6	1/4	3/5	6 ^e journée
2 ^e journée	6/3	4/2	5/1	7 ^e journée
3 ^e journée	5/4	1/6	2/3	8 ^e journée
4 ^e journée	3/1	2/5	6/4	9 ^e journée
5 ^e journée	1/2	4/3	5/6	10 ^e journée

3 OU 4 ÉQUIPES			
ALLER	RENCONTRES		RETOUR
1 ^{re} journée	1/4	2/3	4 ^e journée
2 ^e journée	3/1	4/2	5 ^e journée
3 ^e journée	1/2	3/4	6 ^e journée

TOURNOI À 4 ÉQUIPES						
1 journée	1/2	3/4	1/3	2/4	1/4	2/3

TOURNOI À 3 ÉQUIPES			
1 journée	1/2	1/3	2/3

LIGUE
ÎLE DE FRANCE
FFHANDBALL

